

première résolution, présentée par les États-Unis et appuyée par un très grand nombre de membres des Nations Unies, la délégation canadienne s'est abstenue et a déclaré qu'elle s'abstenait de voter parce que la résolution était insuffisante. On y pourvoyait simplement à un cessez-le-feu mais à rien de plus. Cela ne suffisait pas parce que, une fois ce geste posé, nous nous serions retrouvés dans la même situation qu'auparavant. La délégation canadienne s'est abstenue de voter parce qu'on a eu recours là-bas à un procédé dont les honorables vis-à-vis ont été très violemment offensés lorsqu'on l'a appliqué ici sous une forme très modifiée. L'Assemblée des Nations Unies a eu recours à la clôture et a décidé que le vote aurait lieu après que trois orateurs appuyant la résolution et trois orateurs s'y opposant se seraient fait entendre. Comme nous n'appuyons ni ne combattons la résolution, nous ne pouvions être parmi les trois; aucun effort n'a été fait pour modifier la résolution.

M. Fulton: C'est six fois plus généreux que la forme de clôture de notre Gouvernement. Il y a eu au moins six orateurs.

Le très hon. M. St-Laurent: L'honorable député a une singulière idée de ce qui est convenable et de ce qui est généreux. Je laisse à ceux à qui il s'adresse en dehors de la Chambre le soin d'apprécier son idée à sa valeur.

Cette résolution ne renfermait aucune condamnation, par le Canada, gratuite ou autre, elle exprimait du regret que certains membres des Nations Unies aient jugé nécessaire de prendre sur eux de faire justice sur une question dont le Conseil de sécurité était saisi; elle disait aussi qu'il était regrettable qu'on exploitât ce qui s'était produit au Moyen-Orient pour masquer les actes horribles, les crimes internationaux horribles qui se commettaient à ce moment-là en Europe centrale. Les événements au Moyen-Orient rendaient plus difficile de mobiliser l'opinion mondiale dans le sens d'une condamnation énergique et unanime de ce qui se passait alors en Hongrie.

C'est ce que nous avons déploré. Nous estimons que de ces événements peut découler une situation meilleure que celle qui existait précédemment. Nous espérons, et nous avons cherché à amener tous les membres de l'alliance occidentale à conjuguer leurs efforts pour atteindre l'objectif qui leur était commun, le règlement permanent du conflit au Moyen-Orient, règlement qui confirme l'existence de l'État d'Israël comme un État établi par les Nations Unies, œuvre que les Nations Unies sont tenues, sur leur honneur, de défendre et de maintenir. Nous espérons qu'on en arrivera à un accord quelconque, sinon permanent,—car la permanence n'est guère

le fait de l'activité ni des réalisations humaines,—du moins durable, même s'il est malaisé de trouver avec qui, dans les nations arabes, on pourrait conclure un accord qui tienne compte des véritables intérêts de la population de chacun de ces pays. Il est difficile de trouver là-bas quelqu'un qui puisse former un gouvernement tel qu'il tienne compte des intérêts généraux de la population tout entière plutôt que de ceux d'un petit groupe quelconque.

Si difficile que cela puisse être toutefois, nous ne saurions attendre des nations nord-africaines ni de quelques-unes des nations asiatiques qu'elles réalisent en dix ans ce que le Royaume-Uni, la France ou les autres démocraties occidentales ont mis des siècles à réaliser. On ne saurait réaliser du jour au lendemain ce qui a été la résultante, non pas toujours de sages efforts couronnés par la réussite, mais d'expériences variées, tantôt réussies, tantôt manquées, étendues sur de longues périodes de temps et dont l'effet a été la modification des structures administratives des pays d'Europe qui sont ainsi passées de la féodalité médiévale à la démocratie populaire. Il ne sera pas facile de réaliser cela du jour au lendemain, même si nous nous mouvons plus rapidement aujourd'hui que jamais auparavant, surtout matériellement, pour passer d'un endroit dans un autre.

M. Diefenbaker: Le premier ministre me permet-il une question?

Le très hon. M. St-Laurent: Certainement.

M. Diefenbaker: Le premier ministre répondait à mon ami pour ce qui est de savoir si des conseils gratuits avaient été donnés. Le premier ministre peut-il nous dire s'il révélera la communication envoyée à sir Anthony Eden de la même façon que le président des États-Unis a révélé la sienne à peu près trois heures après l'avoir envoyée?

Le très hon. M. St-Laurent: Je révélerais cette correspondance avec plaisir. J'ai remarqué dans les journaux que récemment l'honorable député a déclaré qu'il demanderait le dépôt de cette correspondance.

M. Diefenbaker: En effet.

Le très hon. M. St-Laurent: Le 21 novembre, j'ai envoyé une communication à sir Anthony Eden, lui demandant ce que serait l'attitude de son gouvernement à l'égard d'une telle demande, étant donné qu'une demande analogue ayant été faite à la Chambre des communes anglaise relativement à une correspondance confidentielle avec Ceylan, on avait répondu que cette correspondance ne pouvait pas être publiée. Par conséquent, j'ai écrit une lettre que je pourrais peut-être consigner au compte rendu, ainsi que la réponse que j'ai reçue.